



## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS VOLUNTIS

Prix de l'Offre : 8,70 € par action  
Clôture de l'Offre : 15 octobre 2021



**Pierre LEURENT**  
Directeur Général de Voluntis

### Une prime de +110%...

par rapport au dernier cours de clôture de l'action le 18 juin 2021 avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives le 22 juin 2021

### ...et de +103% à +123%

par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes du titre, calculés sur différentes périodes comprises entre 1 et 12 mois de Bourse avant l'annonce de l'Offre

Retrouvez toutes les informations  
de l'Offre sur :

[www.voluntis.com](http://www.voluntis.com)

Pour toute question relative  
à cette Offre,

Contactez-nous :

Par e-mail : [voluntis@actus.fr](mailto:voluntis@actus.fr)  
Par téléphone : +33 (0) 1 53 67 36 75

### Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

Voluntis fait l'objet d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée (« l'Offre »), initiée par Aptargroup Holding SAS (« Aptar »), société ultimement contrôlée par AptarGroup, Inc., un leader mondial dans le domaine du conditionnement de produits pharmaceutiques et de biens de consommation.

Cette Offre fait suite à l'acquisition par Aptar, le 2 septembre 2021, d'une participation majoritaire à hauteur de 64,6% du capital social de Voluntis (sur une base non diluée) auprès des actionnaires de référence de la société et de certains managers, sur la base d'un prix de 8,70 € par action.

Le 10 septembre 2021, Aptar a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le projet de l'Offre visant l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Voluntis au prix de 8,70 € par action.

Ce prix fait apparaître **des primes de :**

- **+110%** par rapport au dernier cours de clôture de l'action le 18 juin 2021 avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives le 22 juin 2021 pour l'acquisition du bloc d'actions de Voluntis par Aptar ;
- **+103% à +123%** par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes du titre, calculés sur différentes périodes comprises entre 1 et 12 mois de Bourse avant l'annonce de l'Offre.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de Voluntis, sur la recommandation de son comité ad hoc et conformément à la réglementation applicable, a nommé Orfis en tant qu'expert indépendant, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, afin de préparer un rapport sur les conditions financières de l'Offre, en ce compris l'éventuel retrait obligatoire prévu dans l'Offre.

Dans ce rapport, l'expert indépendant a conclu que le prix de 8,70 € par action est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de Voluntis, y compris dans le cas de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire.

Sur la base des conclusions de l'expert indépendant ainsi que des recommandations du comité ad hoc, **le Conseil d'Administration, réuni le 9 septembre 2021, a rendu un avis motivé sur l'Offre et, à ce titre, a déclaré que celle-ci était conforme aux intérêts de Voluntis, de ses actionnaires et de ses salariés, et a ainsi recommandé aux actionnaires de la société d'apporter leurs actions à l'Offre.**

Le collège de l'AMF en date du 28 septembre 2021 a déclaré conforme l'Offre, emportant ainsi visa de la note d'information d'Aptar et de la note en réponse de Voluntis (respectivement sous les numéros 21-419 et 21-420).

**Aptar offre donc la possibilité à tous les actionnaires de Voluntis d'apporter leurs actions à cette à Offre Publique d'Achat Simplifiée, ouverte du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 15 octobre 2021 (inclus), à un prix de 8,70 € par action et de bénéficier ainsi d'une liquidité immédiate sur l'intégralité de leurs participations.**

Il est rappelé que, préalablement à l'ouverture de l'Offre, Aptar détient 74,88% du capital et 74,02% des droits de vote de la Société.

Aptar a déclaré son intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire si, à l'issue de l'Offre, les actionnaires minoritaires ne détiennent pas plus de 10% du capital et des droits de vote. Aptar se verrait alors transférer les actions de Voluntis non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation, égale au prix d'Offre, de 8,70 € par action.

Pour faciliter vos démarches, Voluntis vous invite à consulter la page de son site internet dédiée à l'opération (<https://www.voluntis.com/investors/tender-offer/>) et se propose de répondre à vos questions sur l'Offre que vous pouvez adresser par courriel à [voluntis@actus.fr](mailto:voluntis@actus.fr) ou par téléphone au +33 (0)1 53 67 36 75.

Au nom de toutes les équipes de Voluntis, je vous remercie de la confiance que vous avez témoignée à la société, en l'accompagnant dans son développement au cours de toutes ces dernières années.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire, l'expression de nos plus hautes considérations.




## COMMENT APPORTER VOS TITRES À L'OFFRE ?

Tous les actionnaires de Voluntis doivent recevoir, de la part de leur intermédiaire financier (banque, courtier en ligne, etc.), un formulaire de réponse à l'Offre, par courrier à leur domicile ou directement sur leur compte-titre en ligne.

Pour les actionnaires au nominatif, les actions doivent être converties au porteur pour être apportées à l'Offre. Dans ce cadre, vous devez demander la conversion de vos actions auprès de votre intermédiaire financier.

Si vous n'avez pas encore reçu le formulaire de réponse, nous vous invitons à suivre les instructions ci-après :



**VOUS ÊTES  
ACTIONNAIRE  
AU PORTEUR :**

Rapprochez-vous de votre intermédiaire financier (banque, courtier en ligne, etc.) pour recevoir le formulaire de réponse à l'Offre

**VOUS ÊTES  
ACTIONNAIRE  
AU NOMINATIF :**

Rapprochez-vous du service titres : BNP Paribas Securities Services

Vous devez ensuite renvoyer ce formulaire de vente des actions Voluntis, complété et signé, à votre intermédiaire financier **au plus tard le 15 octobre 2021**, soit le dernier jour de l'Offre, pour pouvoir **participer à l'Offre et céder vos titres Voluntis au prix de 8,70 € par action**.

Le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, deux (2) jours de négociation après chaque exécution des ordres, étant précisé que les frais de négociation (y compris les frais de courtage et la TVA afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires vendeurs.

### Calendrier de l'Offre :

|                              |  |
|------------------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> octobre 2021 | Ouverture de l'Offre                                   |
| 15 octobre 2021              | Clôture de l'Offre                                     |
| 18/19 octobre 2021           | Publication de l'avis de résultat de l'Offre par l'AMF |

Pour toute question relative à cette Offre, contactez-nous par :

**E-mail :** [voluntis@actus.fr](mailto:voluntis@actus.fr) | **Téléphone :** +33 (0)1 53 67 36 75

**Attention : pour pouvoir être pris en compte, votre ordre doit avoir été enregistré par votre intermédiaire financier au plus tard le 15 octobre 2021**

La note d'information d'Aptar, ayant reçu le visa n°21-419 de l'AMF le 28 septembre 2021, et le document incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Aptar sont disponibles sur les sites Internet d'Aptar ([www.aptar.com](http://www.aptar.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et peuvent être obtenus sans frais au siège social d'Aptar.

La note en réponse de Voluntis, ayant reçu le visa n°21-420 de l'AMF le 28 septembre 2021, et le document incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Voluntis sont disponibles sur les sites Internet de Voluntis ([www.voluntis.com](http://www.voluntis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Voluntis.

L'Offre est faite exclusivement en France. La diffusion de ce document ou tout autre document relatif à l'Offre, l'Offre, l'acceptation de l'Offre, ainsi que la livraison des actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession de ce document sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Voluntis et Aptar déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation par qui que ce soit des restrictions applicables. Ce document ou tout autre document relatif à l'Offre ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France.